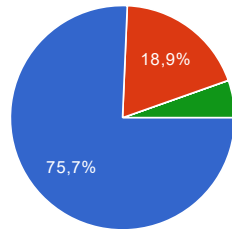


90 réponses

[Afficher toutes les réponses](#)

Résumé

Avez-vous déposé plainte ?



Oui	56	75,7 %
Non	14	18,9 %
Pas encore (rappel, le délai de prescription est de 3 ans)	0	0 %
Autre	4	5,4 %

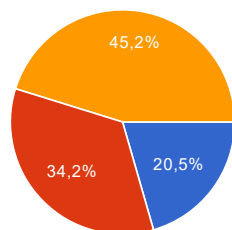
A chaque fois que nécessaire, avez-vous toujours pu déposer plainte ?



Lors de vos dépôts de plainte, vos pièces, y compris les SMS et appels, ont-ils été reçus ?

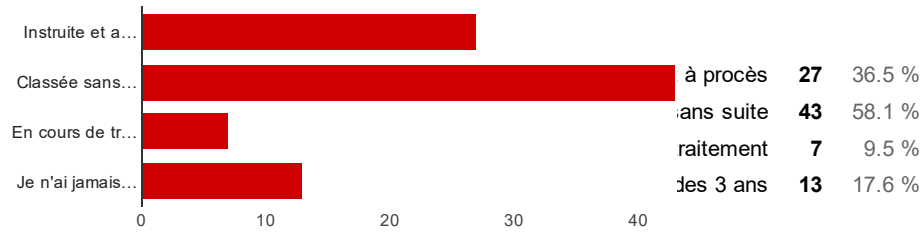


Etiez-vous en possession d'un certificat médical mentionnant une ITT (Interruption Temporaire de Travail) ?



Oui, supérieure à 8 jours	15	20,5 %
Oui, inférieure à 8 jours	25	34,2 %
Non	33	45,2 %

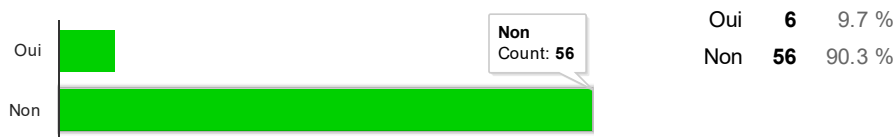
Votre plainte a été :



Voire plainte a été classée sans suite, savez-vous qu'au delà de 3 mois sans réponse du parquet, ou suite à un classement sans suite, vous pouvez redéposer plainte en vous constituant partie civile ?



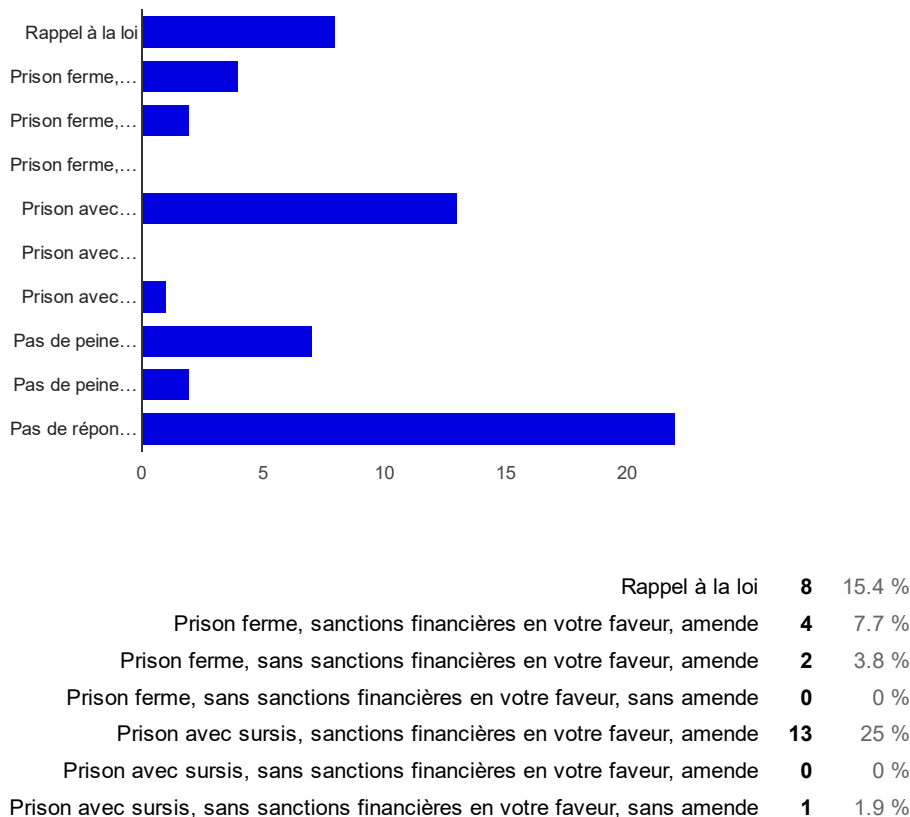
Voire plainte a été classée sans suite, vous êtes vous constituée partie civile ?



Dans le cadre où vous vous êtes constituée partie civile, avez-vous réglé un dépôt de consignation ?



Dans le cadre d'un procès, la réponse pénale a été :

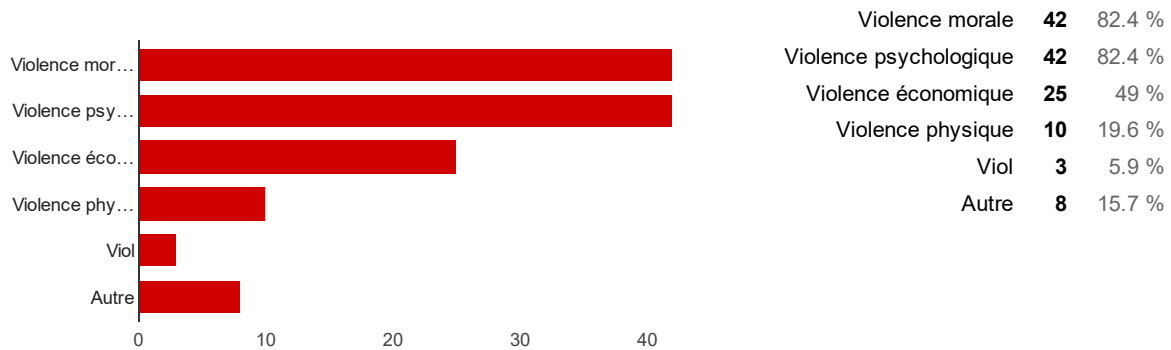


Pas de peine de prison, sanctions financières en votre faveur, amende	7	13.5 %
Pas de peine de prison, sans sanctions financières, sans amende	2	3.8 %
Pas de réponse pénale	22	42.3 %

Les violences ont-elles cessées après la décision pénale ?



Dans le cadre où les violences n'auraient pas cessées après la décision pénale, quel caractère ont-elles pris ?

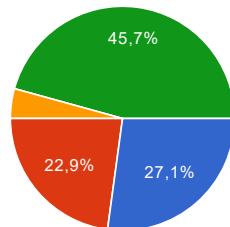


Diriez-vous que ces violences subies après la réponse pénale ont été :



A moindre proportion qu'avant la décision de justice	9	19.1 %
A égale proportion que pendant le couple	20	42.6 %
Aggravées après la décision de justice ?	21	44.7 %

Pour déposer plainte, avez-vous demandé l'assistance d'un avocat ?



Avant le dépôt de plainte	19	27.1 %
Après avoir reçu la décision qui vous donnait droit à procès	16	22.9 %
Après avoir reçu la décision de classement sans suite	3	4.3 %
Je n'ai pas demandé conseil à un avocat	32	45.7 %

Vous étiez parents, êtes vous passés devant un Juge aux Affaires Familiales ?

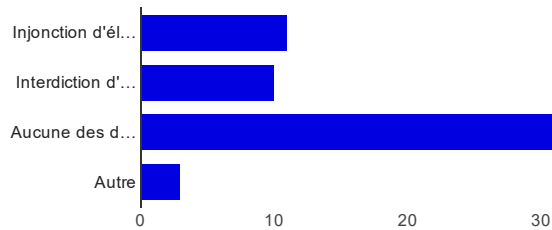
Oui	57	82.6 %
Non	13	18.8 %



La question des violences conjugales a-t-elle été abordée durant les audiences au Juge aux Affaires Familiales ?



Dans le cadre où la question des violences conjugales a été abordée, avez-vous bénéficié des protections prévues par la loi de juillet 2010

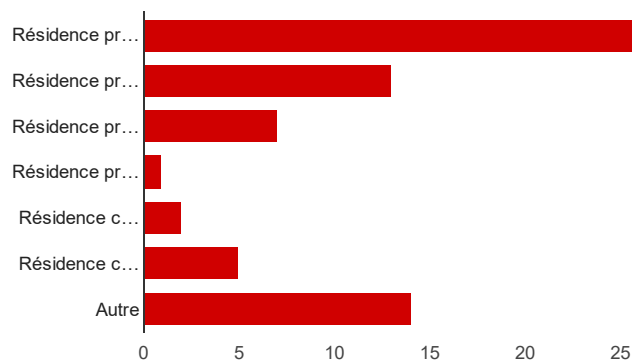


Injonction d'éloignement du conjoint violent ?	11	20.4 %
Interdiction d'entrer en contact avec vous ?	10	18.5 %
Aucune des deux	40	74.1 %
Autre	3	5.6 %

Plus vastement, avez-vous bénéficié de l'attribution de la prestation de secours en cas de faibles ressources ?



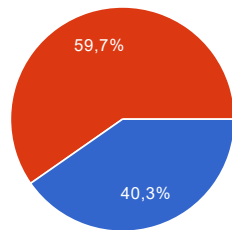
Malgré la connaissance des violences intra-familiales, quel a été le jugement rendu concernant les enfants ?



Résidence principale attribuée à vous-même avec droits de visite et d'hébergement classiques	28	44.4 %
Résidence principale attribuée au parent réputé violent avec droits de visite et d'hébergement classiques en votre faveur	13	20.6 %
Résidence principale attribuée à vous-même, visites en lieu médiatisé pour le parent réputé violent	7	11.1 %

Résidence principale attribuée au parent réputé violent, visites en lieu médiatisé pour vous	1	1.6 %
Résidence complète attribuée à vous-même, sans maintien du lien avec le parent réputé violent	2	3.2 %
Résidence complète attribuée au parent réputé violent, sans maintien du lien avec vous	5	7.9 %
Autre	14	22.2 %

Malgré la connaissance des violences conjugales, vous a-t-on contrainte à une médiation ?



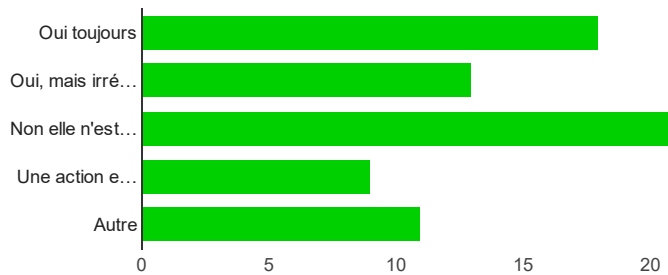
Oui	27	40.3 %
Non	40	59.7 %

Liquidation partage décidée depuis plus d'un an : avez-vous été dédommagée conformément à la décision de justice ?



Oui	3	6.1 %
Non	37	75.5 %
Difficultés pour obtenir la liquidation partage	15	30.6 %

Pension alimentaire : est-elle correctement versée ?



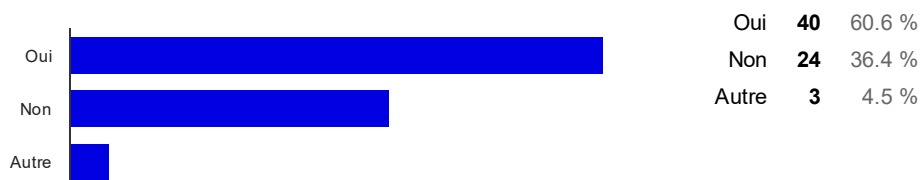
Oui toujours	18	27.7 %
Oui, mais irrégulièrement	13	20 %
Non elle n'est pas versée	21	32.3 %
Une action est en cours pour son recouvrement	9	13.8 %
Autre	11	16.9 %

Y a-t-il eu un appel sur la décision prise en 1ère instance ?

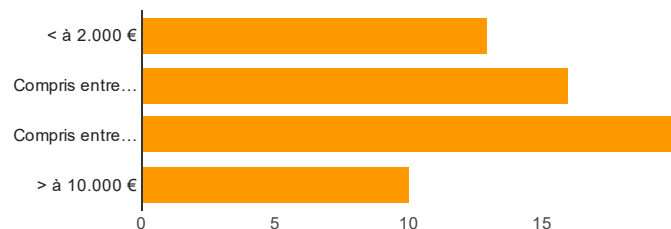


Oui	27	40.9 %
Non	38	57.6 %
Autre	2	3 %

En êtes-vous à plusieurs actions en justice pour la résidence de votre ou vos enfants ?



En terme de coûts, hors aide juridictionnelle, pourriez-vous estimer à combien se montent les débours à ce jour, toutes procédures confondues ?

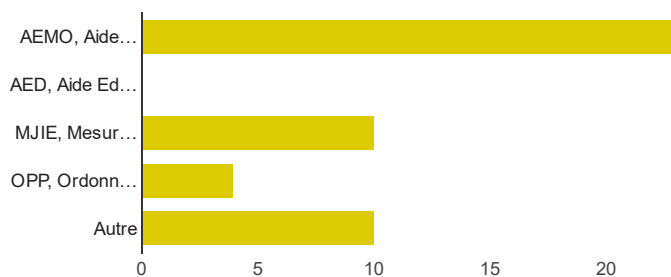


< à 2.000 €	13	20 %
Compris entre 2.000 € et 5.000 €	16	24.6 %
Compris entre 5.000 € et 10.000 €	20	30.8 %
> à 10.000 €	10	15.4 %

Votre dossier a-t-il été soumis au Juge des Enfants, en l'informant des violences conjugales ?



Quelles mesures ont été prises par le Juge des Enfants ?



AEMO, Aide Educative en Milieu Ouvert	23	59 %
AED, Aide Educative à Domicile	0	0 %
MJIE, Mesure Judiciaire d'Investigation Educative	10	25.6 %
OPP, Ordonnance de Placement Provisoire	4	10.3 %
Autre	10	25.6 %

Ces mesures ont-elles été décidées sur demande de :



La ou les mesures ont-elles été prorogées ?**Dans le cadre où les mesures ont été prorogées, ont-elles été :**Renouvelées dans le même cadre **20** 80 %Modifiées dans leur objectif **6** 24 %**Depuis combien de temps êtes-vous en procédure, toutes procédures confondues**

6 ans

3 ans

5 ans

6

7 ans

2002 soit depuis 15 ans. Et ce n'est pas terminé.

7ans de procedure pour mes 4aines et en procedure depuis 8ans pour ma derniere

2012

4 ans

2ans

26 mois

10ans

18 ans

Procédures finies après plus de 4 ans

termine.

Avril 2014

7ans

Depuis 2011 et j'ai retiré ma plainte, pour que mon divorce soit prononcé.

4 ans

14 ans

5ans

9 ans

2 ans

j'ai abdiqué. Depuis un déménagement, chaque parent d'un commun accord(pour éviter tout conflit si je m'étais opposée)chacun des parents a un des deux enfants en garde classique, sans versement de pension de part et d autre.

10 ans

Depuis 2 ans

8 ans !

Depuis 2001, soit 16 ans

1 an

5 ans

14 mois

4 ans bientôt

depuis fin 2006. soit plus de 10 ans

depuis août 2015

2ans et demi

Débutée il y a 13 ans mais sans dépôt de plainte. Puis dépôts de plainte il y a 5 ans s

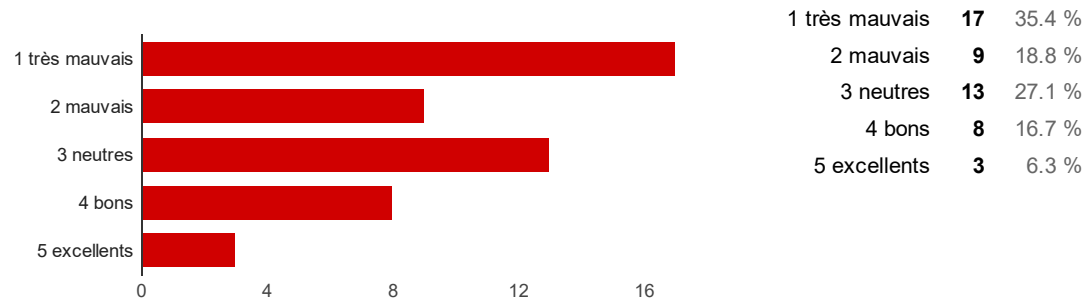
10 mois

Dans le cadre de ces mesures, à quelle fréquence avez-vous rencontré les éducateurs ou assistants des services sociaux ?



Moins de 3 fois dans l'année	15	33.3 %
Entre 3 à 6 fois dans l'année	16	35.6 %
Entre 6 à 9 fois dans l'année	7	15.6 %
Plus de 9 fois	8	17.8 %

Sur une échelle de 1 à 5, comment noteriez-vous les échanges avec les éducateurs ou assistants des services sociaux ?



En quelques mots, pourriez-vous nous exprimer la raison de votre notation ?

Ils sont simplement trafiquers des enfants, il est bien évident

Les éducateurs sociaux ont su écouter, analyser, voir... Ils ont bien compris la situation et mis des mots pertinents sur cette relation toxique que le parent violent entretient avec nos enfants et moi-même, avec nombreuses preuves à l'appui, sans pouvoir pour autant avoir "gain de cause" (mystérieusement) auprès du Juge des Enfants...

Aucun intérêt pour l'enfant et la situation. Ne sont pas impartiaux.

A l'écoute, aidant à trouver des solutions

Ils ne sont ni professionnels, ni neutres et la justice nous protège pas

Parti-pris de POUR le parent violent

Ils écoutent rien, font du chantage, déforment intentionnellement la vérité pour charger le parent. Ils imposent leurs décisions même si c'est contraire à l'intérêt de l'enfant

Meconnaissance de la violence conjugale

Prendent parti ..

peu à l'écoute. minimisent toutes les violences sur enfant aussi=conflit entre parents

Pour eux le papa est victime de mon "acharnement" à vouloir protéger mes enfants de sa violence

Ass sociales très à l'écoute et qui ont fait des signalements pour situation dangereuse de mon enfant avec son père

Les services sociaux me rabaisaient, me prenaient pour une incapable et une idiote. M'ont menacée de faire placer mes enfants si je refusais l'aide, a menti à la juge des enfants en disant qu'elles n'avaient jamais pu rencontrer mes

enfants (elles les ont rencontré une fois par semaine pendant près de 6 mois), m'a accusé d'aliénation parentale, m'a accusé de mentir sur les violences, m'ont menti sur les objectifs de l'aed pour que je contractualise. me suis sentie rabaissée, humiliée désavouée dans mon rôle de maman, et harcelée (89 rdv en 12 mois).

Parti pris pour pere menteur

Courte enquête par l'assistance générale du Parquet dans le cadre des violences conjugales pour définir si l'enfant était bien avec moi, la victime

Aucune prise de decision ni positionnement ou blocage de signalements (3)

Peu impliqués

l'agresseur est intervenu auprès d'un psy et enfant n'a plus voulu aller dans ce centre car se sentant en danger à nouveau

A l'écoute

je n'ai trouvé d'aide nul part, les juristes gratuit pour les aides des femmes battues sont nuls

La personne a pris parti dès le début pour la partie adverse et rien n'y change...même après déclarations des enfants
Bonne écoute et elles ont vite su voir que le soucis venait du père.

la première année une assistante sociale tombée sous le charme de Mr. Deuxième année une assistante très pro les violences morales, de type harcèlement, dénigrement se sont tués une fois que chacun des parents a la garde exclusive d'un des deux enfants communs et l'autre en visite. Mais le père n'a jamais renoncé à me récupérer (drague lourde, non respect de l'intimité de mon couple actuel)

L'assistante sociale qui a fait une enquête ne s'intéressait pas au vrai problème.

aucun retour / aucune considération du stress post traumatique pour ma fille et moi

rapports mensongés, l'AEMO n'est pas en faveur de l'enfant mais contre moi. Noté sur mon jugement que cette mesure "est un rempart supplémentaire pour protéger l'enfant de sa mère". Aucune impartialité, l'enfant et son intérêt supérieur n'existe pas à leurs yeux

Dans un premier temps je n'étais pas cru, ensuite ils ont compris la vérité

Parti pris évident pour le père violent

Logique masculiniste et malhonnêteté des enquêteurs sociaux qui ont beaucoup caché d'éléments pour protéger le père plutôt que l'enfant

Compréhension pour ne pas donner adresse actuelle

Conflits confondus avec la violence

je ne vois personne j'ai juste vu avec les problèmes caf mais je me débrouille seul. pour éviter de raconter ma vie à chaque fois

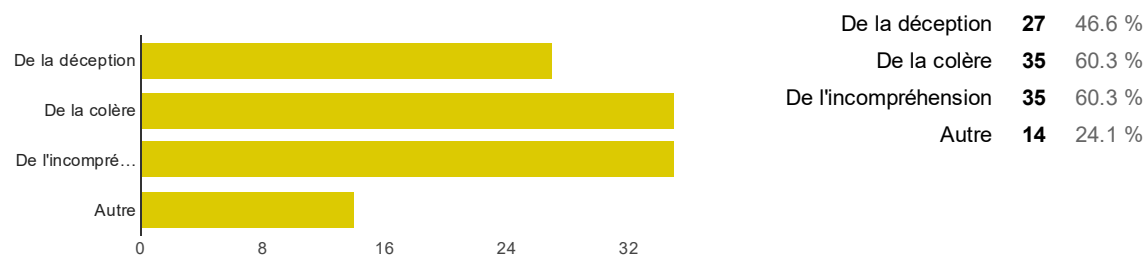
Trop "neutre" vue la situation, ne sert pas à grand chose à part pour les sorties avec les enfants

Aucune action concrète et productive

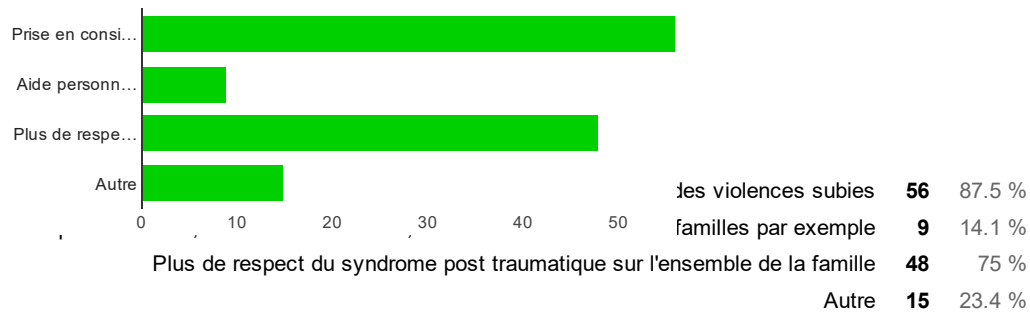
Au regard de la période de l'obtention de l'ordonnance de protection, les intervenants à l'écoute. Puis ensuite un renversement de la situation / la violence reconnue n'est plus retenue. Nos propos déformés ou non retranscrits. les propos mensongers de Monsieur mis en avant.

impression d'être prise pour une personne irresponsable et apparemment trop protectrice pour mes enfants

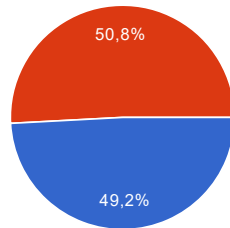
Si vous deviez exprimer un sentiment sur la conduite des mesures auxquelles vous avez été assujettie, serait-il ?



Selon vous, que faudrait-il améliorer pour une meilleure collaboration avec ces services ?

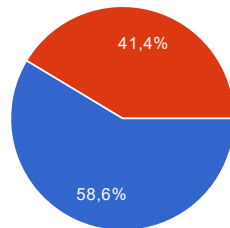


Dans votre dossier, y a-t-il eu des non présentation d'enfant ?



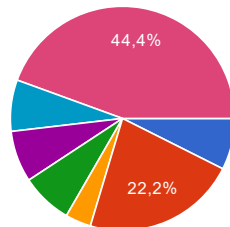
Oui	29	49.2 %
Non	30	50.8 %

En cas de non présentation d'enfant, quel était le parent qui n'a pas présenté l'enfant ?



Le père	17	58.6 %
La mère	12	41.4 %

Dans le cadre de non représentation d'enfant, les plaintes ont été :



Cas 1 : Je n'ai pas présenté l'enfant sur conseils des institutions, j'ai été relaxé(e)	2	7.4 %
Cas 2 : Je n'ai pas présenté l'enfant sur conseils des institutions, j'ai été condamné(e)	6	22.2 %
Cas 3 : Je n'ai pas présenté l'enfant de ma propre initiative, j'ai été relaxé(e)	1	3.7 %
Cas 4 : Je n'ai pas présenté l'enfant de ma propre initiative, j'ai été condamné(e)	2	7.4 %
Cas 5 : J'ai été victime de non présentation d'enfant, le père a été relaxé	2	7.4 %
Cas 6 : J'ai été victime de non présentation d'enfant, le père n'a pas été condamné	2	7.4 %
Cas 7 : J'ai déposé plusieurs plaintes, elles n'ont pas été instruites.	12	44.4 %

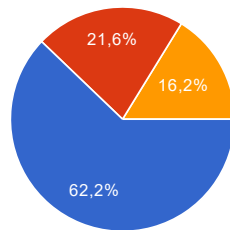
Avez-vous fait l'objet, en tant que victime, d'une expertise psychologique (demande volontaire) ?



Avez-vous fait l'objet, en tant que victime, d'une expertise psychiatrique (obligatoire sur décision de justice) ?



Dans le cadre où vous auriez fait l'objet d'une expertise psychiatrique, qui l'a demandée :



La Magistrature	23	62.2 %
Vous même	8	21.6 %
Votre ex conjoint(e)	6	16.2 %

Votre ou vos enfants ont-ils fait l'objet d'une expertise psychologique ?



Votre ou vos enfant ont-ils fait l'objet d'une expertise psychiatrique ?



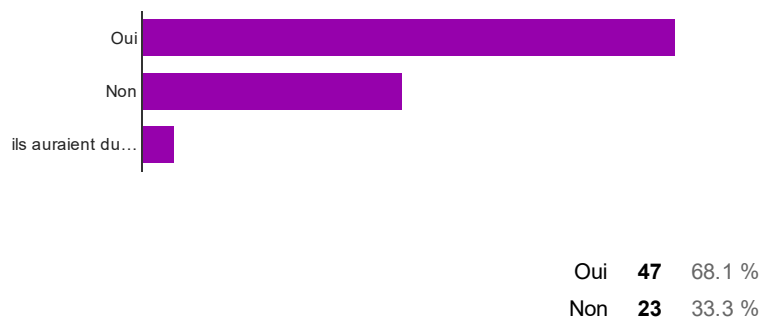
Lors de ou des expertises, votre pièce d'identité vous a-t-elle été demandée ?



Etes-vous suivie à titre personnel pour vous remettre des violences vécues ?



Votre ou vos enfants sont-ils suivis à titre individuel suite aux violences intra-familiales ?

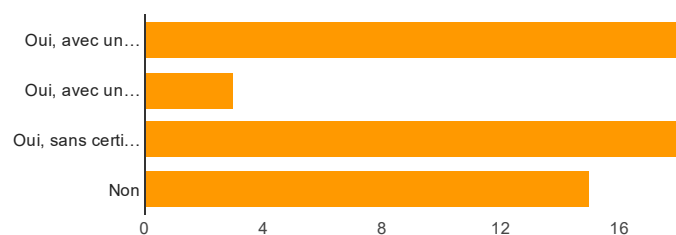


ils auraient du suite à décision de justice, mais ne le sont pas 3 4.3 %

Dans le cadre où votre ou vos enfants seraient suivis à titre individuel suite aux violences intra-familiales, cette décision émane-t-elle de la justice ?



Avez-vous signalé à la justice des violences sur les enfants ?



Oui, avec un certificat médical	18	30 %
Oui, avec un certificat médical mentionnant une ITT	3	5 %
Oui, sans certificat	18	30 %
Non	15	25 %

Dans le cadre où vous avez signalé à la justice des violences sur les enfants, ces signalements ont-ils donné lieu à procès ?



Des tiers ont-ils signalé des violences sur les enfants en justice ?



Dans le cadre où des tiers ont signalé des violences sur les enfants, ces signalements ont-ils donné lieu à procès ?

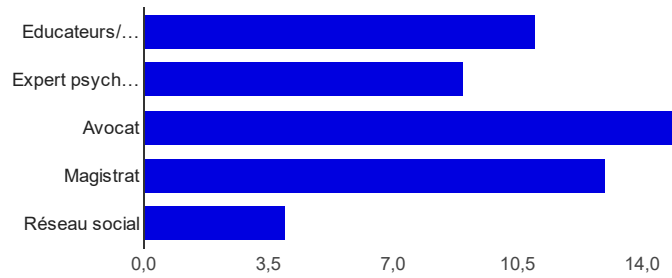


Durant le temps du traitement de votre dossier, vous a-t-il été fait mention du syndrome d'aliénation parentale ?

Oui	26	42.6 %
Non	35	57.4 %



Le syndrome d'aliénation parentale a été mentionné dans votre dossier, par quel intervenant ?



Educateurs/Assistants des services sociaux	11	39.3 %
Expert psychologue ou psychiatre	9	32.1 %
Avocat	15	53.6 %
Magistrat	13	46.4 %
Réseau social	4	14.3 %

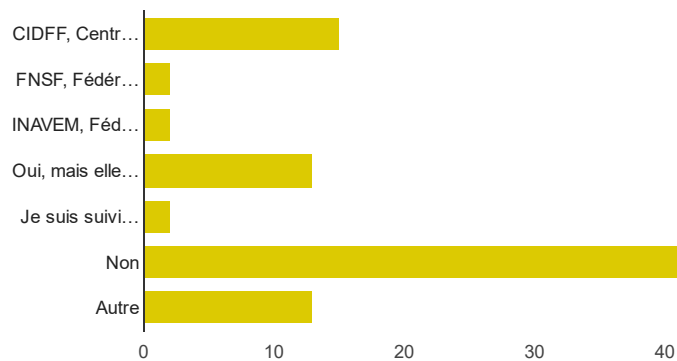
Saviez-vous que le syndrome d'aliénation parentale n'a aucune base scientifique, et n'est pas reconnu comme trouble au sens de la bible internationale répertoriant les troubles mentaux ?



Dans le cadre où vous saviez que le syndrome d'aliénation est une notion à ce jour non reconnue, l'avez-vous mentionné aux tiers s'y référant ?



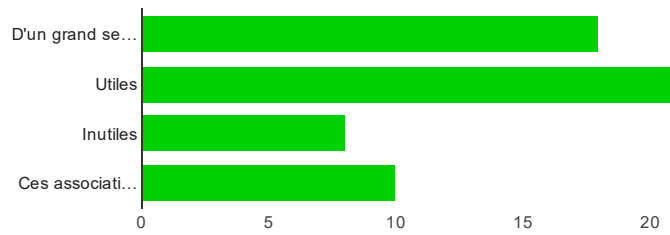
Etes-vous soutenue par une association professionnalisée ?



CIDFF, Centre Information Droits des Femmes et des Familles	15	19.5 %
FNSF, Fédération Nationale Solidarité Femmes	2	2.6 %
INAVEM, Fédération Nationale d'Aide aux Victimes et de Médiation	2	2.6 %
Oui, mais elle n'est pas répertoriée ici	13	16.9 %
Je suis suivie par une association mais j'ignore si elle est professionnalisée	2	2.6 %

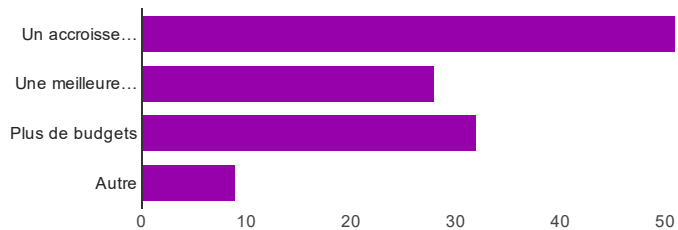
Non **41** 53.2 %
Autre **13** 16.9 %

Globalement, diriez-vous que les conseils reçus par les associations professionnalisées vous ont été :



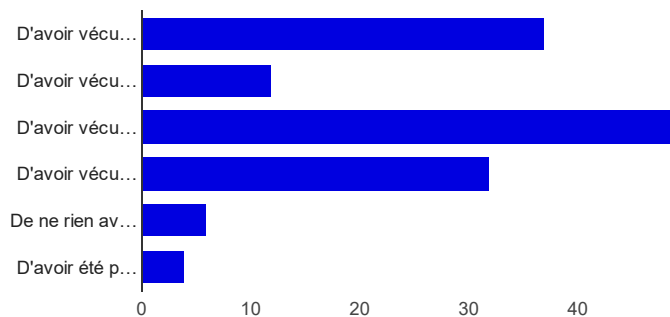
D'un grand secours **18** 33.3 %
Utiles **21** 38.9 %
Inutiles **8** 14.8 %
Ces associations ne m'ont pas aidé(e) **10** 18.5 %

Afin que ces associations soient plus efficaces, quel serait l'axe de développement selon vous ?



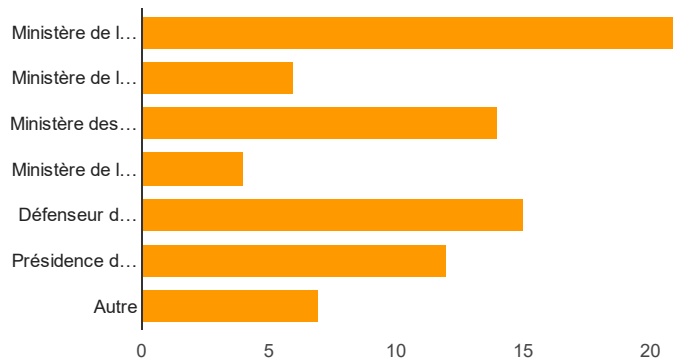
Un accroissement de leur possibilité d'actions **51** 79.7 %
Une meilleure visibilité **28** 43.8 %
Plus de budgets **32** 50 %
Autre **9** 14.1 %

Avez le recul sur le traitement de votre dossier, pourriez-vous affirmer sans hésitation que vous avez le sentiment :



D'avoir vécu des violences policières/gendarmes **37** 55.2 %
D'avoir vécu des violences médicales **12** 17.9 %
D'avoir vécu des violences en justice **49** 73.1 %
D'avoir vécu des violences par des tiers présumés être là pour vous aider **32** 47.8 %
De ne rien avoir vécu de tout cela **6** 9 %
D'avoir été parfaitement considéré(e) **4** 6 %

Suite à vos constats personnels, avez-vous tenté de saisir l'une des institutions suivantes :



Ministère de la Justice	21	65.6 %
Ministère de l'Intérieur	6	18.8 %
Ministère des Droits des Femmes et des Enfants	14	43.8 %
Ministère de la Santé	4	12.5 %
Défenseur des Droits	15	46.9 %
Présidence de la République	12	37.5 %
Autre	7	21.9 %

Dans le cadre où vous auriez saisi l'une des institutions précédentes, une action a-t-elle été conduite suite à votre saisine ?



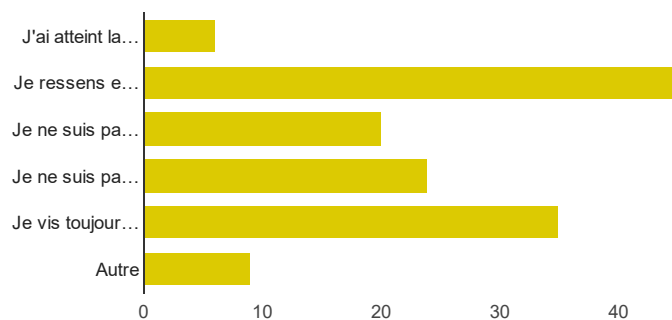
Oui	4	12.1 %
Non	10	30.3 %
J'ai reçu une réponse m'informant que l'institution ne pouvait pas agir	20	60.6 %

Depuis combien d'années votre couple est-il terminé ?

- 6 ans
- 5 ans
- 3 ans
- 2 ans
- 9 ans
- 6
- 7
- 7 ans
- 2005
- 17ans
- 8 ans et demi
- 2015
- 3 ans 1/2
- 2ans
- 2 ans
- 18 ans
- 2012

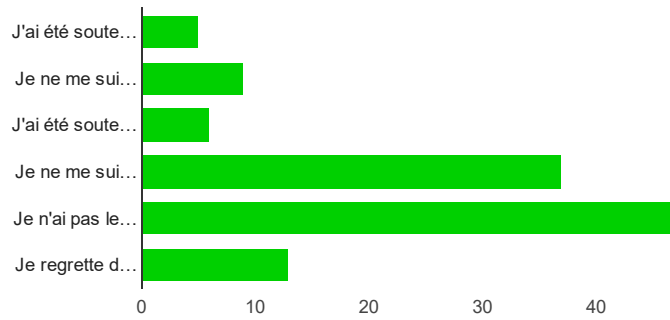
1
 4 ans et demi
 Plus de 5 ans
 5
 10 ans
 11 ans
 Mai 2016
 21 ans
 Depuis 2011
 10 ans
 14 ans
 5ans
 17 ans
 depuis l'année 2009
 15 ans
 4 ans
 Depuis 2 ans
 16 ans
 1 an et 3 mois
 5 ans
 14 mois
 4
 2006
 9ans
 1 an et 7 mois
 3ans
 4 années
 10 mois
 3ans
 Un an

Comment pourriez-vous décrire votre état à ce jour



J'ai atteint la résilience	6	8 %
Je ressens encore des troubles émotionnels	45	60 %
Je ne suis pas rétabli(e)	20	26.7 %
Je ne suis pas rétabli(e) et je suis sous traitement médical pour dépasser cet épisode de vie	24	32 %
Je vis toujours dans la peur	35	46.7 %
Autre	9	12 %

Globalement, de votre parcours en tant que victime de violences conjugales, vous diriez :



J'ai été soutenu(e), reconnu(e), et j'ai eu un traitement conforme de mon dossier	5	6.1 %
Je ne me suis pas senti(e) soutenu(e), ni reconnu(e), mais j'ai eu un traitement conforme de mon dossier	9	11 %
J'ai été soutenu(e), reconnu(e), mais je n'ai pas eu un traitement conforme de mon dossier	6	7.3 %
Je ne me suis pas senti(e) soutenu(e), ni reconnu(e), et je n'ai eu un traitement conforme de mon dossier	37	45.1 %
Je n'ai pas le sentiment d'avoir été reconnu(e) victime de violence conjugale	47	57.3 %
Je regrette de m'être signalé(e) victime de violences conjugales	13	15.9 %

Nombre de réponses quotidiennes

